



Ca bouge coté Etam !

Depuis longtemps, le SIA/GSEA dénonce le flou dans l'évolution de carrière des Etam. Les Employés stagnent dans leurs coefficients, les RU croulent sous la charge de travail et n'ont pas plus de lisibilité dans leur carrière que leurs collègues Techniciens trop souvent désabusés (y compris les filières Administratives et Commerciales). Sur plus de 14 500 Etam de PCA, près de 12 000 se situent aux coefficients 285, 305 et 335 qui sont de réels goulots d'étranglement !

Comment progresser dans ces conditions ?

Le SIA/GSEA, qui a pris une part active lors des négociations, vous présente les innovations proposées.

↳ Pour les Employés **jusqu'au coefficient 240**, les **règles d'évolution** tiendront compte de l'**évaluation de compétences** selon des règles **identiques aux accords pour les Ouvriers Pro**. Des référentiels seront mis en œuvre, deux ans seront nécessaires pour évoluer jusqu'au coefficient 225, trois ans au-delà.

Principaux emplois concernés : Agent de surveillance incendie et sécurité, Assistant administratif, Technicien logistique approvisionnement et méthodes, Aide comptable, Agent de réception/expédition.

↳ Le **coefficient 255** sera le **1er coefficient des Techniciens, Administratifs et Agents de Maîtrise**. A partir de ce coefficient, **trois critères d'évolution** seront pris en compte:

- *Evaluation de l'aptitude à maîtriser la fonction et les techniques du métier.*]

- *Evaluation de la performance basée sur les résultats opérationnels*
- *Evaluation des aptitudes managériales*]

Identification du coefficient dans la plage d'évolution de la fonction

Déclenchement des AI et/ou promos

↳ **Création de coefficients intermédiaires; 320, 350 et 390**. Ces **ouvertures débloqueront** la situation des nombreux **salariés qui stagnent dans leurs coefficients**. Pour les 335 qui ne peuvent accéder au statut Cadre, ces nouveaux coefficients leur permettront d'évoluer dans la **filière Etam menant jusqu'au 390** tout en gardant un accès au K 92 à plusieurs niveaux. Au delà du 390, ils pourront évoluer vers le statut Cadre P2. **Aucun changement pour les salariés pouvant prétendre au statut Cadre K 92 dans leur évolution immédiatement après le 335.**

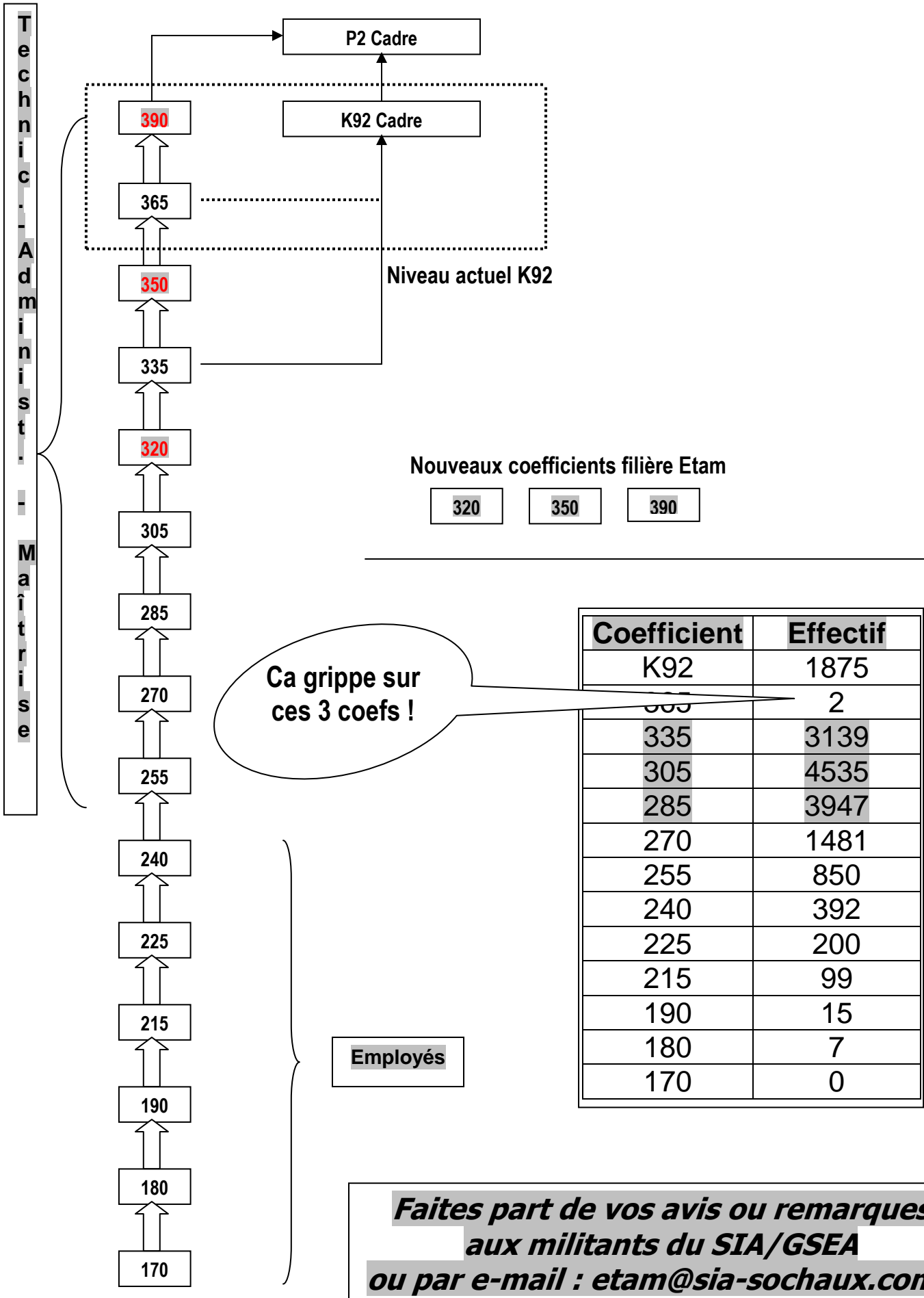
Le SIA/GSEA a demandé à la Direction Générale de **promouvoir les Cadres C** dans un véritable statut Cadre.

Pour le SIA/GSEA, ce dispositif ouvre enfin des évolutions de carrière pour les ETAM mais la grille proposée doit être le reflet de celle de la Métallurgie (K395).

Les Bac + 2 et Bac + 3 ainsi que les salariés issus de la promotion interne y trouveront des opportunités d'évolution que le système actuel ne permet pas.

Il faut toutefois que la direction précise les grilles de rémunération face à chaque coefficient et réponde sur la situation de Cadres C.

Dispositif proposé



**Faites part de vos avis ou remarques
aux militants du SIA/GSEA
ou par e-mail : etam@sia-sochaux.com !**